

Image not found or type unknown



Terrai en indivision

Par **Chrisounette**, le **30/06/2019** à **22:03**

Mes cousins ma soeur et moi même avons hérité d'un terrain non constructible. Un de mes cousins souhaite se porter acquéreur devant le notaire j'ai dit oui verbalement mais après réflexion je me dis qu'un jour ce terrain pourrait être constructible. Don est possible de lui louer ma partie de terrain.

Par **nihilscio**, le **01/07/2019** à **00:10**

Bonjour, Vous pouvez bien sûr louer votre part d'indivision à l'un des indivisaires, la condition étant que ce dernier y consente. Il est peut-être illusoire d'espérer une future constructibilité du terrain. La tendance n'est pas à l'extension des zones constructibles mais plutôt à la densification des zones urbanisées.